



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

DÉLIVRANCE D'UNE FICHE MÉDICALE DE CONDUCTEUR

Pour obtenir, en complément de votre carte professionnelle, la « **fiche médicale de conducteur** » pour exercer les professions de :

- TAXI
- VTC
- AMBULANCE
- RAMASSAGE SCOLAIRE
- TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES

Vous devez impérativement fournir les pièces suivantes :

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

- 1 photocopie recto-verso de votre permis de conduire en cours de validité
- 1 photocopie recto-verso de votre pièce d'identité en cours de validité
- le volet original du **cerfa 14880*02** « permis de conduire – avis médical » établi par un médecin agréé attestant votre aptitude médicale (validité de moins de 2 ans)
- 1 justificatif de domicile de moins de 6 mois
- votre ancienne fiche médicale de conducteur si vous en possédez déjà une pour mise à jour
- **1 enveloppe A5 affranchie au tarif en vigueur et libellée à vos nom et adresse.**

Nota : Les demandes de délivrance de fiche médicale de conducteur ne peuvent pas être réalisées de manière dématérialisée.

A QUEL SERVICE TRANSMETTRE VOTRE DOSSIER COMPLET ?

Vous devez envoyer votre dossier complet par courrier à l'adresse suivante :

Préfecture de Meurthe et Moselle
Bureau du Cabinet
Direction des Sécurités – Bureau de la Sécurité Routière
1 rue du préfet Erignac -
CS 60031
54038 NANCY

COMMENT RÉCUPÉRER MA FICHE MÉDICALE DE CONDUCTEUR

La fiche médicale de conducteur vous sera expédiée à votre domicile sur présentation d'une enveloppe affranchie au tarif en vigueur libellée à vos nom et adresse.

ATTENTION : A CHAQUE DEMANDE IL FAUT CONSTITUER UN DOSSIER SPÉCIFIQUE

Les pièces indiquées ne concernent que **les demandes de fiche médicale de conducteur**. Si vous souhaitez également **refaire votre permis de conduire**, il convient de réaliser les démarches, en ligne sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (**ANTS**) en numérisant les mêmes pièces que pour la fiche médicale, (pièce identité originale, justificatif de domicile de moins de 6 mois, visite médicale, copie permis de conduire + 1 photo numérisée ou non scannée).